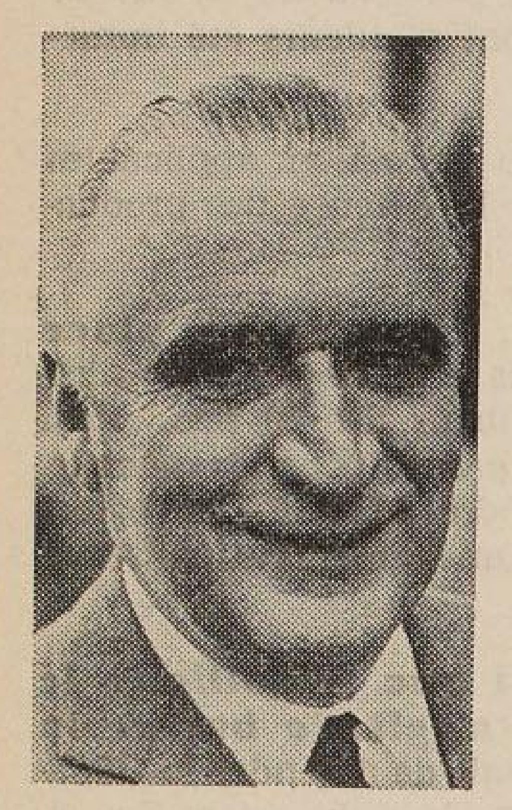
ELECTIONS LEGISLATIVES DU 23 JUIN 1968



DÉPARTEMENT DU CANTAL

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

M. Georges POMPIDOU

Candidat de l'Union pour la Défense de la République

Electrices,
Electeurs,

Le Président de la République a été amené à prononcer la dissolution de l'Assemblée Nationale. En 1967 vous m'avez fait l'honneur de m'élire comme député de la deuxième circonscription du Cantal. Je viens à nouveau solliciter vos suffrages et ceci pour deux raisons.

D'abord par fidélité au département du Cantal et plus particulièrement à la circonscription de Saint-Flour - Murat - Mauriac. Ensuite, dans les circonstances exceptionnelles que connaît notre pays, **par devoir national.**

Depuis que vous m'avez élu, je me suis efforcé de tenir les engagements que j'avais pris devant vous concernant l'équipement du département, d'une part, l'aide à l'agriculture, d'autre part. Le tableau ci-contre fait le bilan de l'effort entrepris en vue d'aider au développement économique et au progrès social du Cantal.

Dans le domaine agricole, j'ai veillé à ce que les intérêts de l'agriculture française soient défendus avec le maximum d'efficacité, face aux exigences de nos partenaires du Marché Commun.

C'est ainsi que récemment encore, conformément à mes instructions, la délégation française a obtenu **l'augmentation des prix du lait, du beurre et de la viande de bœuf.** De plus, un renforcement

PRINCIPALES OPÉRATIONS POUR LESQUELLES M. POMPIDOU EST INTERVENU

- **DESENCLAVEMENT DU CANTAL :**
  - — aménagement des R.N. 9, 121, 122 et 126.
  - — subvention pour la desserte téléphonique automatique de Vic-sur-Cère, Murat et Saint-Flour.
  - — mise en service en septembre, d'un autorail spécial Aurillac-Brive assurant la correspondance sur Paris avec « Le Capitole ».
- **DANS LE DOMAINE SOCIAL :**
  - — le bloc médico-chirurgical de l'hôpital de Saint-Flour, la construction d'un hôpital rural à Condat et d'une maison de retraite à Massiac.
- **DANS LE DOMAINE SCOLAIRE :**
  - — nationalisation des C.E.G. de Massiac et d'Ydes et des C.E.S. de Saint-Flour et Mauriac, nationalisation prochaine du C. E. S. de Murat et du C.E.G. d'Allanche.
  - — construction du C.E.T. de garçons de Murat et extension du C.E.S. de Riom-ès-Montagnes.
  - — à Saint-Flour, construction du nouveau lycée et extension du C.E.T.
  - — construction du C.E.G. (400 élèves) de Condat.
  - — construction à Mauriac de la 2e tranche du C.E.S. et d'un groupe scolaire de 16 classes en 1969.
- **ENSEIGNEMENT AGRICOLE :**
  - — construction du Lycée Agricole d'Aurillac et du Collège Agricole de Saint-Flour.
- **DANS LE DOMAINE SPORTIF ET DU TOURISME :**
  - — la construction des piscines de Saint-Flour, Mauriac, Massiac, et Champs-sur-Tarentaine et l'inscription du Château de Val sur la liste des édifices devant bénéficier de crédits spéciaux.
- **ADDUCTION D'EAU ET ASSAINISSEMENT :**
  - — dotation complémentaire pour le syndicat intercommunal des eaux du « Font Marilhou » et adductions d'eau de Condat, Lugarde, Mauriac, Sansac.

de la protection du Marché Commun à l'égard des exportations extérieures pour tous ces produits a été décidé, ainsi que des mesures de soutien, jusqu'à présent refusées par nos partenaires, en faveur de nos fromages et notamment du fromage du Cantal. Les nouveaux prix ont d'ailleurs été immédiatement, et par anticipation sur l'échéance du 1er juillet, mis en vigueur.

Enfin, en ce qui concerne le porc, des dispositions exceptionnelles de protection, applicables même aux importations provenant du Marché Commun, ont été prises pour la défense des producteurs français.

Pour ce qui est de l'aide apportée aux agriculteurs du Cantal, **la mise en place de zones de rénovation rurale** a permis de modifier les conditions d'attribution de l'indemnité viagère de départ qui peut désormais, dans le Cantal, être attribuée dès 60 ans. Ainsi entre 60 et 65 ans, le montant de l'I.V.D. atteindra dans certains cas 5.200 F par an pour un ménage. Au-delà de 65 ans, l'I.V.D. qui viendra s'ajouter à la retraite, pourra atteindre 2.500 F. Un effort particulier a été également prévu en faveur des enfants d'agriculteurs par une amélioration sensible du système d'attribution et du montant des bourses scolaires.

Mais aujourd'hui c'est plus encore par devoir national que je sollicite le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1967. Il s'agit de barrer la route au communisme totalitaire et d'empêcher l'anarchie. Il s'agit de défendre la République, de conserver à la France ses institutions démocratiques, ses libertés, la paix entre les citoyens. Je veux, dans ma circonscription, poursuivre le combat que j'ai mené à l'échelon national durant les semaines tragiques.

La plupart d'entre vous ont suivi et connaissent les positions que j'ai prises au cours des événements récents. Comme Premier Ministre j'ai eu à défendre la légalité républicaine et à assurer le fonctionnement normal des institutions que le pays s'est librement données. J'ai cru devoir faire preuve d'esprit d'apaisement et je l'ai montré vis-à-vis des étudiants. Je l'ai montré également en conduisant moi-même les négociations avec les syndicats, en vue d'aboutir à des solutions satisfaisantes pour les travailleurs, sans compromettre gravement le sort de notre économie nationale. Mais j'ai dit aussi qu'il était de mon devoir d'assurer le maintien de la République et des libertés, en faisant preuve de la fermeté nécessaire pour vaincre la subversion et l'anarchie.

Notre pays, par la folie de quelques professionnels du désordre, par le déclenchement d'une action concertée du parti communiste cherchant à paralyser l'activité nationale, a été au bord de l'abîme. En ces moments nos libertés, notre paix intérieure, notre monnaie et notre économie, notre situation extérieure, ont failli s'effondrer sous les coups de la subversion. Face à cette conjuration et contre ses auteurs, contre ses complices, contre les hésitants de toute espèce, le devoir est de se regrouper autour de ceux qui ont sauvé la France et la République, c'est-à-dire autour du Général de Gaulle, Président de la République, et de ceux qui l'ont aidé dans les jours d'angoisse et dont je me flatte d'avoir été le premier. **Que tous ceux qui ne veulent connaître que le drapeau tricolore, que tous ceux qui veulent l'indépendance, le progrès et la paix dans la légalité et dans la liberté m'apportent leurs suffrages. Ils peuvent compter sur moi.**

VIVE LE CANTAL !

VIVE LA REPUBLIQUE !

VIVE LA FRANCE !

Georges POMPIDOU.

Remplaçant éventuel : Docteur Pierre RAYNAL.

St-Flour - Imp. La Dépêche